

# COMMUNE DE PITRES

## Procès-verbal du conseil municipal du 19 mai 2021 Tenant lieu de compte-rendu

### Ouverture de la séance à 18 h 30

**Présents** : Florence LAMBERT, Maire ; Nicolas QUENNEVILLE, Nadège LEVEE, David LECLERCQ, Sabrina EUSEBE, Rodolphe RAILLAT, Adjoint ; Jessica RIBEIRO, Gaëtan DUBOURG, Sébastien BOISSEL, Irène MARIE, Jacques SOREL, Nathalie GREPIER, Gabriel GRAFF, Céline DUVAL, Benoît BIVILLE, Laurence RIDIRA, Gianni LEFEBVRE, Jean Pierre COBERT et Marion AUBIN, Conseillers.

**Absent excusé représenté**: Gianni LEFEBVRE représenté par Christophe PETIT

**Le quorum** est atteint 22 conseillers sont présents.

Jessica Ribeiro est désignée **secrétaire de séance**.

### Approbation du procès-verbal tenant lieu de compte-rendu du 7 avril 2021

Madame la maire demande s'il y a des observations sur le procès-verbal tenant lieu de compte-rendu du 7 avril dernier. Aucune observation n'est formulée.

**Vote** : 23 « POUR »

### 1. MARCHÉS PUBLICS : Extension de l'école et construction d'une médiathèque : Avenants

Madame la maire expose :

La commune, assistée par NORMANDIE AXE SEINE, a décidé d'engager l'extension de l'école et la construction de la médiathèque.

Les travaux de l'opération ont été engagés début janvier 2020 sachant que le montant total des marchés avait été arrêté 1 625 859.12 € HT à l'issue de la consultation des entreprises. A l'issue des derniers avenants le montant total des marchés avait été arrêté à 1 680 907.88 € HT.

Des recalages de prestations doivent aujourd'hui être envisagés pour les lots n° 6, 7 et 8 et régularisés par avenant :

#### Pour l'école :

- **Un avenant n° 1** pour le lot n° 6 – Menuiseries intérieures (entreprise AIB) pour un montant en plus-value de 4 394,00 € HT (+ 3.70 % du montant du marché initial) Il s'agit de portemanteaux et casiers chaussures pour la salle n°4 qui finalement sera une salle de classe et une salle de réunion.

**Vote** : 23 « POUR »

#### Pour la médiathèque :

- **Un avenant n° 1** pour le lot n° 8 – Chauffage – Plomberie - Ventilation (entreprise POINT) pour un montant en plus-value de 11590,15 HT € d'augmentation du montant du marché initial)
- Cet avenant annule le précédent La délibération n° 2021-11 de février dernier.

Monsieur Cobert signale que la date figurant sur l'avenant présenté n'est pas correcte. Mme la maire lui répond qu'effectivement, l'entreprise POINT a fait une balance financière et qu'elle aurait du rectifier la date sur le document. Un nouvel avenant daté correctement sera demandé à l'entreprise. La décision est reportée au prochain conseil.

**Vote** : 23 « CONTRE »

- **Un avenant n° 2** pour le lot n° 7 – Electricité (entreprise SCAE) pour un montant en plus-value de 1 472,00 € HT (+ 4.40 % du montant du marché initial) Il s'agit de l'alarme incendie qui sera connectée avec la partie ancienne de l'école et de raccords pour l'éclairage de la sente Dumontier

**Vote : 23 « POUR »**

## **2. MARCHÉS PUBLICS : E.A.D : Mandat de réalisation pour la rénovation énergétique des écoles**

Madame la maire rappelle que la commune est actionnaire de la SPL Normandie AXE SEINE. Pour mener à bien ce projet, elle propose au conseil faire appel aux services de cette société pour exécuter une mission de mandataire au nom et pour le compte de la commune.

Le budget global d'opération s'établi à 525 462.87 € HT et la prestation de mandataire est rémunérée à 19 000.00 € HT.

Elle propose également de retenir la candidature du cabinet CMA pour assurer la maîtrise d'œuvre de ce projet et de retenir la candidature du cabinet Veritas pour assurer les missions de contrôle technique et de coordinateur SPS.

Monsieur Cobert demande si le Cabinet Manière Architecture a déjà été payé d'une partie de sa mission.

Madame la maire répond qu'elle pense que non mais que cela va être vérifié. De toutes façons la rémunération prévue pour Monsieur Manière sera comprise dans l'enveloppe prévue de 38 472 €.

**Vote : 23 « POUR »**

## **3. FONCTION PUBLIQUE : Volontariat Territorial en Administration (V.T.A) : Création d'un poste**

Dans le cadre du plan France Relance le gouvernement souhaite aider les collectivités territoriales rurales à renforcer leur ingénierie et en même temps à aider les jeunes diplômés en créant le Volontariat Territorial en Administration. La commune de PITRES est éligible à ce nouveau dispositif proposé par l'Etat.

Il permet aux collectivités territoriales rurales de bénéficier des compétences de jeunes diplômés le temps d'une mission de 12 à 18 mois maximum, au service de l'ingénierie de leurs projets. (Exemples de jeunes diplômés : en droit public / droit des collectivités locales, gestion de projet, urbanisme, ingénierie des travaux publics, développement territorial, géographie).

Il faut recruter un jeune niveau minimum bac +2, pour un contrat à durée déterminée de 12 à 18 mois avec au moins 75% d'un temps plein soit 26 à 27 h hebdomadaires.

Il faut établir un profil de poste, faire une demande en préfecture qui vérifie et accorde. L'offre validée est mise en ligne, les candidats peuvent postuler et la commune choisit.

L'état dans les trois mois qui suivront le recrutement versera une aide forfaitaire de 15 000 € à la commune.

Monsieur Cobert indique que seules 200 communes de France pourront bénéficier de cette aide et que ce n'est donc pas sûr que la commune puisse en bénéficier.

Madame la maire répond que le recrutement d'un ou d'une jeune est subordonné à l'accord préfectoral et que cela ne se fera que si la commune bénéficie d'une subvention.

Mme Grépier dit qu'il faudrait faire une information pour les jeunes de la commune.

Mme la maire répond qu'effectivement une information pourra être faite.

**Vote : 23 « POUR »**

#### **4. DOMAINE ET PATRIMOINE : Procédure d'expropriation – Propriété LE GUEN rue du Bosc**

Madame la maire indique au conseil municipal qu'il est nécessaire de créer des places de parking pour désengorger la rue du Bosc, d'élargir la chaussée rue Lucas et de créer un petit espace vert dans ce quartier.

Elle rappelle que depuis 1994, les différentes municipalités ont demandé à monsieur Le Guen rue du Bosc d'abord d'entretenir son terrain, puis de le nettoyer avec mise en demeure en 2019.

En 2019 toujours, un avis des domaines est demandé et une proposition d'achat amiable est faite au propriétaire et il est informé qu'une procédure d'expropriation pourra être engagée à son encontre.

Début 2020 (janvier) un courrier de mise en demeure est à nouveau adressé à Monsieur Le Guen avant d'engager la procédure d'expropriation.

Constatant que le terrain n'est toujours pas nettoyé ni débarrassé de tout ce qui l'encombre et devant le silence et le manque de réaction du propriétaire et considérant qu'il y a utilité publique, Madame la maire demande au conseil municipal d'engager une procédure d'expropriation à l'encontre de monsieur Le Guen Elle indique qu'à la pollution visuelle et sonore, s'ajoute la pollution des sols. Elle dit qu'il y a plusieurs endroits comme celui-ci dans la commune et que ça l'inquiète.

Monsieur Cobert dit que pour une expropriation il y a une enquête publique et qu'il faudrait que les habitants du quartier se déplacent pour écrire dans le registre d'enquête. Madame la maire précise qu'effectivement l'enquête est publique et se déroulera sur un mois.

**Vote : 23 « POUR »**

#### **5. INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE : Tirage au sort des jurés d'assises**

Madame la maire indique que la liste électorale qui sert de support au tirage au sort des jurés d'assises n'est pas encore close et que ce point sera reporté à une prochaine réunion du conseil municipal.

#### **6. FINANCES LOCALES : Comptes de gestion 2020 de la commune et des budgets annexes du CCAS, du cimetière et du lotissement des aubépines**

Il convient de voter les comptes de gestion 2020 du budget de la commune et des différents budgets annexes avant le 31 mai 2021.

Madame la maire indique que le problème qui s'est présenté est le suivant :

Les dernières écritures du mois de décembre 2020 n'apparaissent pas dans les comptes de la trésorerie parce qu'elles n'ont pas été traitées en temps par les services de la perception qui comme vous le savez ont été déplacés de Val de Reuil aux Andelys.

Les résultats de la commune sont donc faussés c'est à dire amputés de recettes à hauteur de 389 794,56€ et de dépenses de 18 305,28 €. Les résultats ne peuvent plus être modifiés car les comptes de gestion ont été validés par le trésorier payeur principal sans prise de contact avec nos services pour vérification.

Les écritures comptables manquantes sur 2020 seront reportées sur 2021. Il faudra donc prendre des décisions modificatives pour modifier le budget primitif de la commune (point suivant).

Monsieur Héroux donne lecture de comptes de gestion 2020 qui peuvent se résumer ainsi qu'il suit :

Compte de gestion de la commune :

	RESULTATS 2019	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT	RESULTATS 2020	RESULTATS DE CLOTURE 2020
Investissement	-83 093.75		312 981.98	229 888.23
Fonctionnement	166 233.10	109 489.69	-111 900.56	-55 157.15
TOTAL	83 139.35	109 489.69	201 081.42	174 731.08

Compte de gestion du budget annexe du CCAS :

	RESULTATS 2019	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT	RESULTATS 2020	RESULTATS DE CLOTURE 2020
Investissement	5 334.61			5 334.61
Fonctionnement	6 035.63		-2 451.78	3 583.85
TOTAL	11 370.24		-2 451.78	8 918.46

Compte de gestion du budget annexe du cimetière :

	RESULTATS 2019	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT	RESULTATS 2020	RESULTATS DE CLOTURE 2020
Investissement	-2 378.92		1 036.66	-1 342.26
Fonctionnement	2 378.90		-1 036.66	1342.24
TOTAL	-0.02			-0.02

Compte de gestion du budget annexe du lotissement des Aubépinés :

	RESULTATS 2019	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT	RESULTATS 2020	RESULTATS DE CLOTURE 2020
Investissement	203 941.84		-203 941.84	
Fonctionnement	179 798.86		252 657.91	432 456.77
TOTAL	383 740.70		48 716.07	432 456.77

Les comptes de gestion de la commune et des budgets annexes du CCAS, du cimetière et du lotissement sont approuvés à l'unanimité.

**Vote : 23 « POUR »**

#### **7. FINANCES LOCALES : Décisions modificatives du budget primitif**

Les décisions modificatives sont en attente de la validation de la Trésorerie des Andelys, ce point est donc reporté à un prochain conseil municipal.

## **8. FINANCES LOCALES : E.A.D : Bilan de clôture du lotissement des aubépines**

Madame la maire expose que la réalisation du lotissement des Aubépines a été confiée à EAD – Eure Aménagement Développement. Cette opération s'est achevée le 16 janvier 2014.

EAD présente le bilan final afin de clôturer ce mandat.

Le solde positif de 15 316.88 € doit être remboursé à la commune sur production d'un titre de recette.

**Vote : 23 « POUR »**

## **9. VOIRIE : Convention avec l'Agglomération SEINE-EURE pour l'aménagement de la rue des jardins et la rue des moulins**

Madame la maire expose qu'il est nécessaire d'aménager la rue des jardins pour permettre le passage des secours et le ramassage des ordures ménagères. A l'heure actuelle pour rejoindre la rue des moulins les véhicules passent par une voie privée.

Nous avons donc travaillé avec l'agglomération qui a la compétence voirie pour cet aménagement.

Le montant des travaux est estimé à 63 000€.

Nous devons signer une convention avec l'agglomération SEINE EURE. Celle-ci prévoit une participation financière de 32,5% du montant HT de l'opération.

Nous avons droit à une enveloppe de 25 000€ sur le mandat pour des petits aménagements.

Le plan de financement serait donc le suivant :

63 000€ - 25 000€ = 38 000 €

32,5% de 38 000 € = 12 350 €

Madame la maire propose donc au conseil municipal de l'autoriser à signer cette convention pour une participation estimée de 12 350 €.

Monsieur Cobert demande des précisions sur les aménagements.

Madame la maire répond qu'il s'agira d'enrobé, d'éclairage et d'aménagements de sécurité pour casser la vitesse.

**Vote : 23 « POUR »**

## **10. VOIRIE : Convention avec le SIEGE pour l'aménagement de la rue des jardins**

Madame la maire expose qu'avec l'aménagement de la rue des jardins il y a nécessité de prolonger l'éclairage public sur la voie et le SIEGE – Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz de l'Eure doit intervenir.

Elle propose donc de signer une convention de participation financière avec le SIEGE.

Le montant estimé des travaux est de 5 500 € la participation de la commune sera de 916,66€

Madame Levée indique que les travaux devraient bientôt débiter.

**Vote : 23 « POUR »**

## **DIVERS – MANOIR INDUSTRIES**

Madame la maire indique que la préfecture nous a fait savoir que 2 investisseurs sont intéressés pour la reprise de l'usine : Un groupe chinois et un groupe anglais.

Le groupe chinois reprendrait toute l'activité. Le groupe anglais reprendrait uniquement la pétrochimie.

Les liquidateurs étudient les deux offres. L'offre anglaise ne tient pour l'instant que jusqu'au 31 mai. Elle rappelle que la commune souhaite le maintien d'un maximum d'emplois et continuera à soutenir les employés par l'intermédiaire du CCAS.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 30.